

Propos liminaires :

Voilà 10 ans cette année, que le sommet européen de Barcelone a eu lieu. Lors de ce dernier, les différents chefs d'Etats et de gouvernement présents s'étaient fixé un objectif concernant l'apprentissage des langues dans leurs pays respectifs. L'apprentissage de deux langues étrangères en plus de sa langue maternelle, était alors un souhait commun, une volonté politique forte, afin de permettre et faciliter la mobilité, les échanges et la création d'un solide Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. Force est de constater, qu'une *décennie* après cet accord, le niveau souhaiter en langue, est loin d'être atteint, laissant ainsi les objectifs de Barcelone tomber dans l'oubli.

En 2010, sortait une étude européenne sur l'employabilité des jeunes diplômés (*étude Eurobarometer*). Cette dernière venait nous rappeler entre autre chose, que 67% des employeurs estiment que les compétences linguistiques sont importantes ou très importantes dans le cadre d'un recrutement. 31% d'entre elles, allaient même jusqu'à dire que l'enjeu des établissements d'enseignement supérieur pour les 5 à 10 ans à venir, serait l'apprentissage des langues. Enfin, on note que seulement 19% des entrepreneurs interrogés sont satisfaits du niveau en langue de leurs jeunes recrues.

En avril dernier, lors du Séminaire National des Elus Etudiants de la FAGE, la Commission Sectorielle "Sciences Sociales" (regroupant une cinquantaine d'élus étudiants venant de toute la France), réunie autour d'un débat sur cette thématique faisait le constat que l'apprentissage des langues, dans les filières Droit, Economie-Gestion, AES, était complètement hétérogène d'une ville à l'autre. Au delà de cette hétérogénéité, le constat global pointait du doigt une stagnation du niveau de langue post-bac, voire même un affaiblissement de ce dernier.

L'ARES, Fédération Nationale des Associations Représentatives des Etudiants en Sciences Sociales, membre de la FAGE, tire donc la sonnette d'alarme. Ne pouvant se satisfaire de ce constat d'échec et comprenant toute l'importance des compétences linguistiques dans un processus devant mener à l'insertion professionnelle des étudiants ; l'ARES souhaite au travers de cette contribution, apporter des réponses, dans le but d'améliorer l'enseignement des langues en Sciences Sociales.

I. Constat sur l'enseignement des langues en Sciences Sociales

I.1. Rappel des niveaux de langue – cadre européen

Avant de dépeindre le paysage de l'enseignement des langues en Sciences Sociales aujourd'hui en France, il convient d'effectuer quelques rappels, notamment en ce qui concerne les descripteurs européens de niveau de langues. Ces derniers sont classés comme suit : A1, A2, B1, B2, C1 et C2

Nous nous focaliserons sur les niveaux B1 à C1. En effet, le niveau A2 est censé être *atteint* à la fin de la scolarité obligatoire, soit en France, en 5ème. Le niveau C2, pour sa part, correspond à une maîtrise parfaite de la langue étrangère étudiée, les personnes ayant ce niveau sont considérées comme parfaitement bilingue.

Les descripteurs des niveaux sont les suivants :

B1 : Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc.

Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.

Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.

Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

B2 : Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un contexte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.

Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un, ni pour l'autre.

Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

C1 : Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites.

Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment chercher ses mots.

Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique.

Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.

Comme dit plus haut, le niveau A2 est atteint en fin de 5ème, au collège. Par la suite, l'élève intégrera deux paliers supplémentaires, pour être sanctionné d'un niveau B2 à l'obtention du Baccalauréat. Pour un niveau Bac+3, comme pour un niveau Bac+5 d'ailleurs, le niveau correspondant est le B2. Le doctorat, quant à lui, même s'il nécessite un niveau en langue assez soutenu, ne sanctionne pas d'un niveau C1.

1.2. Tour d'horizon de l'enseignement des langues en Sciences Sociales.

Comme dit plutôt dans les propos liminaires, l'enseignement des langues au sein des différentes formations en Droit, Eco ou AES, est très hétérogène. Dans certains cas, le seul enseignement ce limite à 1h30 de Travaux Dirigés par semaine, sur un semestre (10 semaines). C'est notamment le cas à Strasbourg. A Reims, ce sont 2h de cours de langues qui sont dispensés par semaine. Le quota d'heures dédiées à l'enseignement d'une langue étrangère, culmine à 7h au Havre pour la filière AES.

Les exemples sont multiples pour démontrer la pluralité des modalités d'enseignement. Il est également intéressant de se pencher sur la situation de Lyon 2, où il n'existe pas d'enseignement filé sur l'ensemble du semestre, mais où il y est préféré un enseignement renforcé sur une semaine en début de semestre, pour ne plus aborder cette question par la suite. D'autres UFR, ont recours à l'intégration de Diplômes Universitaires dans les maquettes pédagogique afin d'augmenter, par une prise d'option, le nombre d'heures de langues. C'est le cas pour la filière AES à Nancy, où un diplôme universitaire de langue anglaise en situation professionnelle (DULASP) est proposé aux étudiants en L3. Cette option permet de porter à 6h, le nombre d'heures destinées à l'apprentissage de l'anglais.

Outre le temps imparti à l'apprentissage des langues, on observe également que les méthodes pédagogiques sont au moins aussi différentes. Il est clair que nous ne pouvons pas avoir les mêmes attentes d'un cours en Travaux Dirigés, que d'un Cour Magistral en amphithéâtre.

Enfin, que ce soit pour les aspects de compréhension (écrite ou orale) ou d'expression (écrite ou orale également), chacun adopte un politique différente. Des études de textes liés à la filière sont

ARES, Fédération Nationale des Associations Représentatives des Etudiants en Sciences Sociales

Organisation Représentative aux termes de la loi du 10 Juillet 1989 – Membre de la FAGE

ARES c/o FAGE, 5 rue Frédérick Lemaître – 75 020 PARIS

www.fede-ares.org – contact@fede-ares.org - 01.40.33.70.70 - 06.38.75.02.96

données à Amiens, alors qu'en Avignon, il est parfois utiliser des chansons comme support pédagogique.

2. Pour une amélioration de l'enseignement des langues en Sciences Sociales

Le constat est donc clair. L'apprentissage d'une langue étrangère est rendu aujourd'hui très compliqué post-bac. Si bien évidemment il subsiste un enseignement des langues dans le supérieur, sa qualité est très discutable, et ne permet que dans de trop rares cas une progression. Les niveaux stagnent, les étudiants ne progressent plus. Ainsi l'ARES préconise la mise en place d'un certain nombre de mesures afin d'améliorer l'enseignement des langues en Sciences Sociales.

2.1. Des dispositifs adaptés pour les primo-entrant dans le supérieur.

Il existe souvent un effet de seuil entre le lycée et l'arrivée à l'Université. Les étudiants sont alors mélangés sans même une prise en compte de leur niveau. Ainsi, étudiants en difficultés et étudiants ayant des facilités, sont mélangés au sein des mêmes groupes. Selon le niveau de l'enseignement, le risque est double :

Le niveau de l'enseignement n'est pas adapté aux étudiants possédant un bon niveau en langue, confectionnant ainsi des étudiants lassés rapidement, et ne pouvant pas progresser.

Le niveau de l'enseignement n'est pas adapté aux étudiants ayant des difficultés héritées de l'apprentissage au lycée, entraînant un risque important de voir ces étudiants tout bonnement décrocher.

Pour permettre une réussite de chacun, l'ARES préconise la mise en place de groupes, dès la rentrée, adapté en fonction de la note au Baccalauréat, ou d'un test réalisé en début d'année. L'étudiant pourra, via un contrôle régulier, changer de groupe le cas échéant si son évaluation va dans ce sens.

Par ailleurs, il arrive parfois que des étudiants arrivent en cours d'année, ou dans un nouvel établissement où il n'est pas possible pour eux d'effectuer la langue qu'ils suivaient auparavant. Dans ces deux cas, l'ARES propose que soient mis en place des dispositifs de remise à niveau. Ces derniers seront mis en place à la discrétion des établissements, en fonction des moyens de chacun d'entre eux.

2.2. Un enseignement de qualité tout au long de la Licence

La Licence est aujourd'hui un diplôme qui doit, d'après l'arrêté paru en août 2012, tant permettre une insertion professionnelle, qu'une poursuite d'étude vers le Master. La somme des enseignements qui compose ce diplôme doit être la plus pertinente, au regard des besoins du marché du travail. Sur le volet de l'enseignement en langue, il est nécessaire de réformer les maquettes actuelles, afin de permettre une réelle plus-value par rapport au niveau Bac. En effet, le niveau B2 obtenu à la fin de la Licence n'est qu'une transposition de principe de celui obtenu à la fin de la terminale. Nonobstant l'absence d'élévation du niveau, c'est souvent le vocabulaire spécifique à la filière qui va faire défaut à la sortie de la Licence, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Ainsi, l'ARES souhaite que :

Le nombre d'heures d'enseignement de la langue vivante principale soit porté à 3h par semaine,
L'enseignement de cette langue soit réalisé en groupe de TD,
Les 3h hebdomadaires voulues soient subdivisées en deux sessions d'1h30, l'une dédié à la compréhension, l'autre à l'expression,
Les sujets abordés lors de ces TD, soient en rapport avec les études suivies (articles économiques, presse spécialisé, etc.),
Les semestres pourront alterner l'oral ou l'écrit,

Ces souhaits viennent répondre à une exigence de maintien d'un niveau censé être obtenu avec la Baccalauréat. De plus, la multiplication des études de cas en rapport avec la filière choisie, permettront une meilleure appropriation du vocabulaire spécifique.

2.3. Un approfondissement de l'enseignement en Master

Si les langues passent souvent au deuxième plan lors des années de Licence, c'est souvent pire encore au niveau du Master. Il est impératif qu'un étudiant puisse encore progresser, et cela, tout au long de son cursus Master.

Ainsi, l'ARES demande à ce qu'au moins 2 cours par semestre soient intégralement dispensés dans la langue principalement étudiée. Ce n'est qu'à ce prix que nos étudiants pourront prétendre à une amélioration de leur niveau en langue, et atteindre le seuil du CI.

2.4. Les langues en Doctorat

Pour ce qui est du doctorat, il est important que le niveau obtenu auparavant soit à minima maintenu. L'expérience doctorale doit être l'opportunité pour approfondir encore davantage certaines thématiques spécifiques.

En ce sens, l'ARES propose la mise en place d'un nombre d'heures minimum de pratique des langues. Ce nombre d'heures imposées pourraient se traduire par des séminaires doctoraux orientés sur la thématique de la thèse, dans la ou les langues suivies.

L'ARES propose également que soient mis en place des échanges entre laboratoire de recherche au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Le financement de ces échanges pourrait se faire via des partenariats entre Universités.

3. Reconnaissance des compétences linguistiques

Connaitre une langue est une bonne chose, pouvoir justifier de ce niveau est encore mieux. Dans ce cadre, l'ARES rappelle son attachement à la motion déposée par les élus CNESER de la FAGE lors CNESER du 15 Novembre 2010 :

« Dans le cadre des certifications incluses dans les objectifs pédagogiques, le CNESER invite les établissements à généraliser les pratiques consistant à financer les certifications dans le cadre de créations de dotations spécifiques.

Dans un souci d'égalité devant l'enseignement supérieur, il est indispensable que les étudiants accèdent gratuitement à la préparation et au passage de ces certifications.

Pour ce faire, le CNESER demande un plan pluriannuel en postes et en moyens, y compris en convention avec le Ministère de l'Education Nationale pour l'organisation de la préparation et du passage des certifications. »

Cette motion ayant été votée par le CNESER, elle doit faire l'objet d'une appropriation par l'ensemble de nos élus afin de la faire valoir auprès des Conseils Centraux dans lesquels ils siègent.

Enfin, l'ARES demande à ce qu'il soit lisiblement mentionné le niveau en langue obtenu par l'étudiant dans les annexes descriptives au diplôme.

